

RAPPORT N° 02/3-09
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Attaché Territorial/ Gestion des Entreprises)

La Ville doit pourvoir un poste d'Attaché Territorial, chargé de la gestion du parc des entreprises installées sur le patrimoine économique communal (ZA, ateliers et usines relais, terrains agricoles...).

Les missions sont les suivantes :

- encadrement de l'équipe de gestion des entreprises installées ;
- suivi, contrôle financier et juridique régulier des entreprises déjà installées, évaluation critique ;
- relations avec la Trésorerie Principale, afin d'organiser des liens financiers d'exécution ;
- organisation et accueil des entreprises, analyse de leurs projets de création, d'implantation et de développement ;
- préparation des décisions de la collectivité sur l'opportunité des aides et de la localisation ;
- facilitation des demandes auprès des différents services de la collectivité ;
- mobilisation des partenaires extérieurs (Etat, chambres consulaires, organismes de financement...).

Les connaissances requises sont les suivantes :

- formation comptable et financière ;
- maîtrise de l'outil informatique ;
- formation juridique de base (droit civil et commercial) ;
- analyser les bilans des comptes et des études de marché ;
- bonne connaissance des règles et procédures en matière d'aides publiques économiques.

RAPPORT N° 02/3-09

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidatures ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ce dernier pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'Article 3 alinéa 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

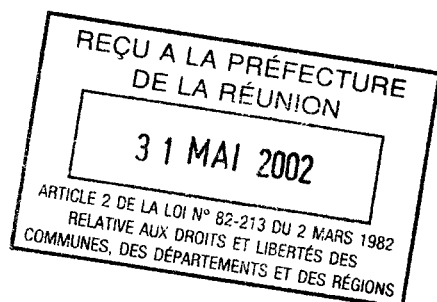
Le niveau de recrutement est fixé au minimum à Baccalauréat + trois années d'études supérieures.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 240,86 et 4 180,91 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des Attachés Territoriaux dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/3-09
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 23 mai 2002

OBJET

CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Attaché Territorial/ Gestion des Entreprises)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/3-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FOURNEL Dominique, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création au Tableau des Effectifs d'un poste d'Attaché Territorial en charge de la Gestion des Entreprises.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 MAI 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

